

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 09.02.2018	Heure 16h42	Numéro 18.108	Département(s) DDTE
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Johanna Lott Fischer (initialement déposé par Céline Vara)	Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad
---	--

Titre : Onde Verte, ligne rouge

Contenu :

Le Conseil d'État est prié d'étudier toutes les mesures possibles permettant de mettre fin au surcoût faramineux actuellement consacré par la tarification des abonnements annuels et mensuels de la communauté tarifaire Onde Verte.

Le présent postulat demande notamment que le Conseil d'État étudie l'opportunité d'intervenir auprès du comité de direction d'Onde Verte pour permettre un paiement par mensualités de l'abonnement annuel Onde Verte sans surcoût.

Pour ce faire et si nécessaire, le Conseil d'État est prié d'examiner les possibilités d'influer sur le fonctionnement d'Onde Verte, notamment par le biais des prérogatives qui lui sont laissées au titre d'autorité dans la validation des tarifs (Convention instituant la communauté tarifaire intégrale neuchâteloise).

Développement (obligatoire) :

L'achat d'un abonnement annuel de transports publics représente une dépense importante pour de nombreux concitoyens et concitoyennes, le prix des transports étant d'ailleurs souvent cité comme élément freinant le transfert modal. Le paiement par avance de cette somme, qui s'élève à plusieurs centaines de francs (495 francs pour un abonnement Junior/Sénior 2 zones et 657 francs pour un abonnement Adulte 2 zones), est parfois difficile, voire impossible pour certains ménages, en particulier les familles.

Nos concitoyennes et concitoyens ne pouvant s'abstenir de se déplacer auront donc recours à l'achat d'abonnements mensuels, s'ils ne se détournent pas des transports publics pour l'utilisation d'un transport individuel motorisé. Cependant, ces abonnements mensuels leur reviendront, au total, plus cher. Ainsi, les familles aux revenus modestes supporteront une charge financière plus élevée que les familles plus aisées qui ont les mêmes nécessités de déplacement.

La preuve, par l'exemple : alors qu'un abonnement annuel Onde Verte 2 zones Adulte revient à 657 francs, douze abonnements mensuels Adulte 2 zones coûtent 876 francs (12 x 73 francs). Le surcoût est de 33% (!)

À titre de comparaison, les CFF permettent le paiement par mensualités de l'abonnement général avec un surcoût de 5,4%, lequel couvre les risques d'insolvabilité et les frais administratifs.

Cette problématique impacte également les bénéficiaires de l'action sociale qui sont contraints, de par les conditions de prise en charge de l'État, à conclure des abonnements mensuels. L'État paye par conséquent ce surcoût de 33% pour chacun-e des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les objectifs sont multiples, puisqu'il revient de supprimer une injustice, de favoriser le transfert modal, d'augmenter le pouvoir d'achat des habitantes et habitants de notre canton et, bien évidemment, de diminuer le coût de prise en charge par l'État des bénéficiaires de l'aide sociale au bénéfice d'un abonnement de transports publics sans aucun impact sur leur disponible.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'État d'étudier la possibilité d'intervenir afin de corriger cette injustice, en favorisant un paiement par mensualités de l'abonnement annuel Onde Verte sans surcoût.

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Johanna Lott Fischer

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Niel Smith	Françoise Casciotta	Laurent Kaufmann
Michael Berly	François Konrad	Doris Angst
Daniel Ziegler	Gabrielle Würgler	Zoé Bachmann
Armin Kapetanovic	Diego Fischer	Richard Gigon
Xavier Challandes	Jean-Jacques Aubert	Brigitte Neuhaus
Naomi Humbert	Joël Desaulles	Veronika Pantillon